



Mesdames et Messieurs les élus-es,

# CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

**Le mardi 09 avril 2024 à 19 heures**

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

## **Ordre du jour :**

### **PROCÈS-VERBAL :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 février 2024.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- I - FINANCES : Approbation du compte de gestion 2023
- II - FINANCES : Approbation du compte administratif 2023
- III - FINANCES : Vote des taux d'imposition pour 2024
- IV - FINANCES : Approbation de l'affectation des résultats – exercice 2023
- V - AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE DE L'ANNONCIATION : Signature d'une convention pour la participation de la commune aux frais de scolarisation 2023/2024
- VI - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « Yoga Harmonie » au titre de l'année 2024
- VII - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « école de musique » au titre de l'année 2024
- VIII - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation des subventions attribuées aux autres associations seilhoises au titre de l'année 2024
- IX - FINANCES : AP/CP rénovation et extension de la médiathèque, révision n°2
- X - FINANCES : AP/CP création d'un bâtiment à vocation associative en démarche HQE, révision n°2
- XI - FINANCES : AP/CP création d'une zone sportive à Laubis, révision n°1
- XII – FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2024

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, tout élu a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. En conséquence, les documents relatifs aux points figurant au présent ordre du jour du Conseil Municipal sont consultables en mairie.

- XIII – FINANCES - FISCALITÉ : Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l’habitation principale
- XIV - FINANCES – TARIFS : Modification des tarifs relatifs au prêt des salles communales
- XV - FINANCES - TARIFS : Approbation de droits d’entrée aux spectacles
- XVI - INTERCOMMUNALITÉ : Approbation d’une convention de prestations avec Toulouse Métropole pour l’expérimentation d’une solution de participation numérique mutualisée
- XVII - ENVIRONNEMENT : Identification des zones d’accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) de la commune de Seilh
- XVIII – ENVIRONNEMENT : Demande d’inscription d’un itinéraire de randonnée au PDIPR (Le bois du Bouscassié)
- XIX – VIE LOCALE : Modification du règlement intérieur des jardins partagés
- XX – PERSONNEL : Modification de la délibération relative à l’indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- XX1 - PERSONNEL : Signature d’une convention modifiée avec le centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Garonne pour une mission de médiation
- XXII - PERSONNEL : Création d’un emploi permanent pour exercer les fonctions de responsable du service restauration

**INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT**

**QUESTIONS ORALES**

Fait à SEILH, le 03 avril 2024

Le Maire,

**Didier CASTERA**

